

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 23 octobre 2025

Ouverture de la Séance à 20h30

Le Conseil municipal de Courbeville, se réunit dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, le jeudi 23 octobre, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMBROIS, Maire, sur convocation du 16 octobre 2025.

Présents : AMBROIS Jean-Noël, DANEELS David, DAVENEL Yannis, BRETON Robert, BANNIER Géraldine, DELAFOSSE Dominique, GASPARD François, GAUVIN Mathias, JAMIN BOUHOURS Jérôme.

Excusés : ESNAULT Angélique, TOURTE Alexandra, DUBOIS Laurent

Est nommé Secrétaire de Séance : Dominique DELAFOSSE

Introduction

Approbation du Procès-Verbal du 25 septembre 2025

Le procès-verbal du 25/09/2025 est approuvé.

VOTES

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

20251001 DCM20251001 Délibération portant sur le versement de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) communal due par orange pour l'année 2025.

Objet : RODP ORANGE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés par le décret n° 2005-1676 pour le domaine public routier étaient les suivants :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Considérant que le montant d'une année N est calculée avec le coefficient d'actualisation de l'année

N, mais à partir du patrimoine N-1.

Considérant que le **coefficient d'actualisation pour 2024** est de **1,609** soit :

- $40 \times 1,62182 = \mathbf{64.87 \text{ €}}$ par kilomètre et par artère en aérien
- $30 \times 1,62182 = \mathbf{48.65 \text{ €}}$ par kilomètre et par artère en souterrain
- $20 \times 1,62182 = \mathbf{32.44 \text{ €}}$ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2023, à savoir :

Artères aériennes (km)	Artères en sous-sol (km)	Emprise au sol (m ²)
15.977	0.817	0,50

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) communal due par Orange est calculée comme suit :

- $\mathbf{64.87 \times 15.977 = 1\,036.43 \text{ €}}$ pour les artères en aérien
- $\mathbf{48.65 \times 0.817 = 39.74 \text{ €}}$ pour les artères en souterrain
- $\mathbf{32.44 \times 0.50 = 16.22 \text{ €}}$ pour les installations autres que les stations radioélectriques

Soit un **total de 1 092.39 €**

Toutefois, en application de l'article L.2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant total des redevances dû par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer le montant de la **RODP 2025** due par Orange CSPF à **1 092 €**
- de charger Monsieur Le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant un titre de recettes 7032 - Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics.

Votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DCM20251002 Transfert de charges 2025 – approbation rapport CLECT

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 septembre 2025, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation des charges d'IFER éolien et d'IFER sur la production d'électricité photovoltaïque.

Les attributions de compensation définitives 2025 se présentent comme suit :

Secteur Cossé-le-Vivien		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53011	Astillé	-7 679	-3 536	-1 019	-3 412			-7 967
53058	La Chapelle Craonnaise	-14 926	-13 144	-362	-1 205			-14 711
53075	Cosmes	-10 039	-8 793	-343	-1 020			-10 156
53077	Cossé-le-Vivien	332 570	333 949	-3 687	-10 841	19 395	226	339 042
53082	Courbeville	-18 831	-15 982	-728	-2 102			-18 812
53088	Cuillé	-1 251	2 475	-980	-3 147		209	-1 443
53102	Gastines	-15 716	-14 855	-191	-538			-15 584
53128	Laubrières	-15 332	-13 963	-370	-1 164			-15 497
53151	Méral	-10 397	-5 786	-1 236	-3 415			-10 437
53186	Quelaines St Gault	-22 397	-20 863	-2 461	-7 492	11 788		-19 028
53250	Saint Poix	-19 466	-17 921	-449	-1 280			-19 650
53260	Simplé	23 860	25 965	-444	-1 376		138	24 283
Total secteur Cossé le Vivien		220 396	247 546	-12 270	-36 992	31 183	573	230 040
Total AC positives (à verser aux Cnes)		356 430	359 914					363 325
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-136 034	-112 368					-133 285

Secteur Craon		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53012	Athée	-35 090	-33 085	-521	-1 436			-35 042
53018	Ballots	15 710	21 260	-1 492	-3 945			15 823
53035	Bouchamps les Craon	-28 394	-25 927	-702	-1 857			-28 486
53068	Chérancé	-13 846	-13 673	-178				-13 851
53084	Craon	766 249	786 505	-5 074	-15 883		334	765 882
53090	Denazé	-7 444	-7 248	-211				-7 459
53135	Livré la Touche	-71 819	-68 854	-837	-2 261		3 269	-68 683
53148	Mée	-13 571	-13 309	-264				-13 573
53165	Niaflès	-10 244	-8 517	-399	-1 154			-10 070
53180	Pommerieux	-61 255	-58 549	-757	-1 989		410	-60 885
53251	St Quentin les Anges	-18 481	-16 378	-546	-1 733			-18 657
Total secteur Craon		521 815	562 225	-10 982	-30 258	0	4 013	524 998
Total AC positives (à verser aux Cnes)		781 959	807 765					781 705
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-260 144	-245 540					-221 665

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53033	La Boissière	3 722	3 852	-133				3 719
53041	Brains/les Marches	5 249	5 561	-317				5 244
53073	Congrier	233 081	236 673	-1 056	-2 997			232 620
53098	Fontaine Couverte	21 074	22 820	-486	-1 490			20 844
53188	Renazé	273 780	284 224	-2 880	-7 323			274 021
53191	La Roë	4 613	5 867	-287	-1 148		1 625	6 057
53192	La Rouaudière	5 884	6 235	-357				5 878
53197	St Aignan/Roë	30 094	33 557	-1 074	-2 606			29 877
53214	St Erblon	5 195	5 373	-177				5 196
53240	St Martin du Limet	18 210	19 386	-488			412	19 310
53242	St Michel de la Roë	8 373	9 438	-293	-1 104		465	8 506
53253	St Saturnin du Limet	145 650	147 832	-595	-1 597			145 640
53258	La Selle Craonnaise	46 472	50 125	-1 036	-2 655			46 434
53259	Senonnes	12 338	14 022	-432	-1 462		340	12 468
Total secteur Renazé		813 735	844 965	-9 613	-22 382	0	2 842	815 812
Total AC positives (à verser aux Cnes)		813 735	844 965					815 812
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0	0					0

Totaux	1 555 946	1 654 736	-32 865	-89 632	31 183	7 428	1 654 736
Total AC positives (à verser aux Cnes)	1 952 124	2 012 644					1 960 842
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)	-396 178	-357 908					-354 950

Monsieur le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 23 septembre 2025, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE ; par 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre l'adhésion de la commune de Courbeville au transfert de charges 2025 – approbation rapport CLECT.

Questions - Informations diverses

Proposition d'adhésion gracieuse de votre commune à l'application Intramuros : (communication informations locales, intercommunale, coupure eau, collecte ordures ménagères décalée, événements locaux, actualités associations validées par la mairie).

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour adhérer à cette application.

Projet de journée de broyage (printemps, automne).

Recensement : recrutement d'un agent recenseur.

Bulletin municipal : en cours. Prévoir un article sur le recensement.

Travaux d'aménagement du bourg : le conseil décide, en raison de l'usure anormale et rapide de certains aménagements, la suspension des paiements à Atelier du Marais.

Une facture de l'aménagement complémentaire d'un montant de 12 992, 36€ a été transmise à la Mairie.

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous devant la Mairie à 10h.

La prochaine réunion des adjoints aura lieu le mardi 18 novembre 2025.
 Prochaine réunion de conseil municipal, le jeudi 27 novembre 2025, à 20h30.
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h.

Le secrétaire de séance
 Dominique DELAFOSSE



Le Maire
 Jean-Noël AMBROIS



Feuille d'émargement

Conseil Municipal du jeudi 23 octobre 2025

Nom-Prénom	Fonction	Signature
AMBROIS Jean-Noël	Maire	
DAVENEL Yannis	1 ^{er} adjoint	
DANEELS David	2 ^{ème} adjoint	
BRETON Robert	3 ^{ème} adjointe	
BANNIER Géraldine	Conseillère Municipale	
ESNAULT Angélique	Conseillère Municipale	Excusée
DELAFOSSÉ Dominique	Conseiller Municipal	
DUBOIS Laurent	Conseiller Municipal	Excusé
GASPARD François	Conseiller Municipal	
GAUVIN Mathias	Conseiller Municipal	
JAMIN BOUHOURS Jérôme	Conseiller Municipal	
TOURTE Alexandra	Conseillère Municipale	Excusée

Table chronologique des délibérations de la séance
du jeudi 23 octobre 2025

N° Délibération	Désignation Délibération	Validé ou Non
DCM20251001	Délibération portant sur le versement de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) communal due par orange pour l'année 2025.	Validée
DCM20251002	Transfert de charges 2025 – Approbation rapport CLECT.	Validée